

VOTRE BRANCHE PREND SOIN DE VOUS !

VOS PARTENAIRES SOCIAUX VOUS ONT PRÉVU
UNE ACTION SOCIALE DÉDIÉE POUR VOUS SOUTENIR.

Savez-vous
que vous pouvez
bénéficier d'aides*
dans le cadre de
situations particulières
avec votre
Action sociale ?



ACTION SOCIALE SANTÉ

AIDE À DOMICILE après intervention chirurgicale et hospitalisation d'au moins 3 jours ou accouchement par césarienne

PARTICIPATION exceptionnelle aux frais de santé soumise à la Commission d'action sociale HCR santé

Exemples :

- Prothèse dentaire,
- Appareil auditif pris en charge par la Sécurité sociale,
- Prothèses capillaires suite à un cancer

+ D'INFOS SUR

www.hcrsante.fr

rubrique Action sociale



ACTION SOCIALE PRÉVOYANCE

Aide au passage du permis B et au BSR

Aide aux frais de garde d'enfants de 0 à 4 ans

Aide aux parents isolés

Aide aux salariés sinistrés suite aux intempéries

DIFFICULTÉS PASSAGÈRES :
aide accordée suite à un évènement exceptionnel ou totalement imprévisible

+ D'INFOS SUR

www.hcrprevoyance.fr

* Aides attribuées sous conditions de ressources et sous réserve que l'entreprise soit adhérente au régime de santé ou prévoyance

